



VILLE D'AUCHY-LES-MINES

Département du Pas-de-Calais – 62138

PROCES VERBAL

Prise de possession d'un bien sans maître de plein droit incorporé au domaine privé communal

Parcelle AA n°104 - Rue Ignace Humblot – CRETON Alcide
Parcelle AE n°15 – Place Germinal – Société de Fabrique Lilloise de Persiennes
Parcelle ZB n° 84 – 10 rue de Vermelles – ZYGART Stanislas

Monsieur le Maire de la commune d'Auchy-les-Mines

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, dans ses articles L.1123-1 et L.1123-2,
 Vu le Code civil, dans son article 713,
 Vu la délibération n°2026-063 en date du 1^{er} juin 2026, portant incorporation d'un bien sans maître dans le domaine privé communal,

Considérant l'article 713 du Code Civil au terme duquel « les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés »,

Considérant l'enquête préalable menée conformément aux préconisations de la circulaire n° MCTB0600026C du 08 mars 2006 relative aux modalités d'application de l'article 147 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004,

Le soussigné, Monsieur Jean Michel LEGRAND, Maire de la commune d'Auchy les Mines,

A constaté que les parcelles :

AA n° 104 – 360 m ²	Rue Ignace Humblot 62138 AUCHY LES MINES
AE n° 15 – 2457m ²	Place Germinal 62138 AUCHY LES MINES
ZB n°84 – 1298 m ²	10 rue de Vermelles 62138 AUCHY LES MINES

Sont incorporées de plein droit au domaine privé de la commune d'Auchy les Mines en qualité de biens sans maître.

Prend possession desdites parcelles au nom de la commune d'Auchy les Mines conformément aux dispositions des articles L.1123-1 et suivants du CG3P.

En foi de quoi est dressé le présent procès-verbal.

Fait à Auchy-Les-Mines, Le 12/06/2026

Pour le Maire empêché,
L'adjoint délégué,

Jean-Louis COURTOIS



Conformément à l'article L2131-1 du CGCT, Monsieur le Maire d'Auchy les Mines certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, après affichage en mairie, sur site et sur son site internet le 12 juin 2026.